

Discours de M. Jacques BILLANT, préfet de La Réunion

**Madame la Maire,
Madame la Rectrice,
Monsieur le Proviseur du lycée Victor SCHOELCHER,
Mesdames et Messieurs les professeurs,
Chers jeunes,**

C'est un réel plaisir d'être avec vous ce matin au lycée Victor SCHOELCHER de Saint-Louis.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Proviseur, Victor SCHOELCHER a consacré sa vie à la lutte pour les valeurs républicaines. Son engagement le plus connu est son combat pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises qui est intervenue en 1848. Victor SCHOELCHER qualifiait l'esclavage de « crime de lèse-humanité ». Son nom symbolise encore aujourd'hui la liberté et les grandes transformations sociales et politiques du 19^e siècle. Ce n'est pas un hasard si Aimé CESAIRE le qualifiait de « fils des Lumières ».

Votre projet, qui a remporté le 1^{er} prix dans la catégorie des lycées s'intitule « Des combats d'esclaves du 18^e siècle à nos jours ».

Vous avez eu mille fois raison de retenir cet intitulé, car nous ne devons pas oublier que l'esclavage est encore une réalité en 2021.

Plus de 40 millions de personnes dans le monde sont aujourd'hui toujours réduites à l'esclavage.

Selon l'Organisation Internationale du Travail, une victime sur 4 est un mineur. 7 victimes sur 10 sont des femmes.

Les principales formes d'esclavage contemporaines, nous les connaissons malheureusement, ce sont le travail forcé, la servitude pour dette, le travail des enfants, l'esclavage sexuel ou encore le mariage forcé.

Si ces formes contemporaines d'esclavage se rencontrent le plus souvent en Asie et en Afrique, l'Europe et l'Amérique sont également concernées.

Il faut donc bien avoir conscience que ce fléau n'épargne aucun pays.

Même en France, cette nouvelle servitude peut se retrouver notamment dans l'esclavage domestique, les ateliers clandestins, la mendicité forcée ou encore la prostitution forcée.

Le thème du concours cette année était « Esclavages et traites, des crimes contre l'humanité ».

La France en 2001, il y a donc 20 ans, a été le premier pays au monde à inscrire, dans la loi, la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité. C'est d'ailleurs le seul pays à l'avoir fait.

L'article 1^{er} de la loi du 21 mai 2001, dite Loi Taubira, affirme ainsi :

« La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV^{ème} siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité ».

Depuis 2006, la France honore le 10 mai le souvenir des esclaves et commémore l'abolition de l'esclavage. Pourquoi cette date nationale ? Parce que cette date correspond au jour de l'adoption à l'unanimité par le Sénat de la loi Taubira de 2001.

Vous savez aussi parfaitement, à La Réunion, la commémoration de la traite, de l'esclavage et de leur abolition est célébrée le 20 décembre, à l'occasion de la « Fèt Kaf », date à laquelle le commissaire de la République Sarda Garriga a proclamé la mise en application du décret du 27 avril mettant ainsi officiellement fin à l'esclavage dans l'île Bourbon, devenue La Réunion.

Pendant plusieurs siècles, la plupart des puissances européennes se sont livrées à la Traite et ont assimilé des êtres humains à des marchandises.

En France, le Code noir, promulgué en 1685, définissait l'esclave comme un « bien meuble ».

Il faut bien avoir à l'esprit que l'esclavage a nourri le racisme, c'est-à-dire l'affirmation révoltante qu'il existerait des « races » par nature inférieures aux

autres. Le racisme, c'est l'une des raisons pour lesquelles la mémoire de l'esclavage est une plaie qui reste encore vive pour nombre de nos concitoyens.

L'abolition de 1848, et nous revenons là à Victor SCHOELCHER, est un moment décisif de notre histoire : c'est l'un de ces moments qui ont forgé l'idée que nous nous faisons de la France, en tant que terre des droits de l'Homme.

Mais, au-delà de l'abolition, c'est l'ensemble de la mémoire de l'esclavage, longtemps refoulée, qui doit entrer dans notre histoire : une mémoire qui doit être véritablement partagée.

La grandeur de la France, c'est d'assumer toute son histoire : avec ses pages glorieuses, mais aussi avec sa part d'ombre. Et c'est ce qui est en jeu à travers les questions de la mémoire, à savoir l'unité et la cohésion nationale, l'amour de son pays et la confiance dans ce que l'on est.

Nous devons encore et toujours que la République est incompatible avec l'esclavage. La République, c'est l'égalité de tous les citoyens quelles que soient leurs origines ou leurs croyances.

Nous devons aussi garder à l'esprit que si la citoyenneté se construit dès l'enfance, d'abord dans le cercle familial, elle doit aussi bien sûr se poursuivre à l'école, au collège, puis au lycée, qui sont des lieux de socialisation primordiaux pour l'apprentissage des valeurs civiques et citoyennes.

Les droits et devoirs du citoyen, la connaissance des institutions politiques, la lutte contre les discriminations, l'engagement au service des autres sont autant d'éléments culturels qui sont transmis par l'école et ce concours en est la parfaite illustration.

Cependant, l'école ne peut et ne doit être seule à assumer cette mission : il est donc impératif d'associer à cette démarche l'ensemble des partenaires pour avoir cette conscience et cette action collectives qui nous permet d'être chacun à NOTRE niveau, à VOTRE niveau, un acteur de la défense des valeurs républicaines, en étant intransigeants quand elles sont violées.

Cette année, pour la 6^e édition du concours, ce sont 15 établissements réunionnais qui ont participé au concours.

Les réalisations proposées, de grande qualité, ont offert au jury une diversité des approches de la thématique. Je sais que le choix n'a pas été facile.

Je souhaiterais féliciter l'ensemble des élèves, écoliers-collégiens et lycées- de toutes les filières, ainsi que vos professeurs mobilisés pour ce concours.

Je pense bien sûr très fort à vos camarades de la terminale HLP du lycée voisin Jean Joly et à ceux de la classe de seconde du lycée Roland Garros du Tampon, respectivement 2^e et 3^e prix dans votre catégorie « lycée », qui n'ont pas pu être présents avec nous ce jour compte tenu du contexte sanitaire.

Bravo également au Rectorat pour son implication particulièrement importante dans ce concours.

C'est avec reconnaissance et fierté que je vous remets maintenant la médaille de la Préfecture. Je confierai à Madame la Rectrice le soin de transmettre ce discours et de décerner leurs prix aux deux autres classes lauréates pour leurs projets de très grande qualité : « Paroles d'esclaves, silence aboli » et « Conte à rebours ».

Pour conclure, au-delà du concours, au-delà de votre scolarité, dans votre vie de citoyennes et de citoyens, chers jeunes, forgez-vous la conviction que votre engagement dans tous les domaines (défense des droits de l'homme, lutte contre le racisme, lutte contre l'homophonie, défense de l'environnement, protection des plus fragiles, etc.) peut faire bouger les choses et que les hommes et les femmes politiques, les institutions, les médias vous suivront si votre cause est juste et que votre mobilisation devient significative, comme vous avez si bien su le faire lors de votre engagement dans ce concours de la Flamme de l'Égalité.

Je vous remercie pour votre attention.